



# Veille Europe

Du 1<sup>er</sup> octobre au 15 octobre 2015

## Sommaire

### - Institutions européennes

- L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe appelle l'Union européenne à réformer urgemment le règlement Dublin III
- L'Union européenne met l'accent sur la coopération avec les pays tiers et la politique en matière de retour
- Accord entre l'UE et la Turquie sur la question des réfugiés

### - Développements nationaux

- L'Allemagne durcit sa politique d'asile tandis que les manifestations anti-immigration gagnent en popularité

### - En Bref

- L'accueil des réfugiés à Samos souffre d'une insuffisance matérielle et humaine
- António Guterres alerte sur l'insuffisance de moyens du HCR
- Premier transfert de demandeurs d'asile relocalisés de l'Italie vers la Suède
- La Commission européenne lance l'initiative « Science4refugees »
- Angleterre : parution d'un rapport accablant sur la situation dans la « nouvelle jungle » de Calais
- Déclenchement de la deuxième phase de l'opération de lutte contre les passeurs en Méditerranée

La Veille Europe est réalisée dans le cadre des projets européens RELOREF, Réseau réinstallés et France terre d'asile :



Avec le soutien du Fonds Asile Migration Intégration de l'Union européenne – FAMI

# Institutions européennes

---

## L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe appelle l'Union européenne à réformer urgemment le règlement Dublin III

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a [adopté](#) le 29 septembre une résolution appelant l'Union européenne à réformer urgemment le règlement Dublin. L'APCE estime que le règlement Dublin symbolise l'iniquité et le manque de solidarité de l'Union en matière d'asile, et ne permet pas la mise en place d'un mécanisme de « répartition des charges » enrayant les inégalités. La résolution souligne, qu'au contraire, ces inégalités sont exacerbées du fait des transferts Dublin : en 2014, 72% des demandes d'asile ont été effectuées dans seulement cinq pays et ce du fait notamment du règlement Dublin.

En outre, la mise en œuvre du règlement Dublin conduit de manière récurrente à des violations des droits humains, [condamnées](#) par la Cour européenne des droits de l'homme, en particulier du droit au respect de la vie privée et familiale et du droit à ne pas être détenu arbitrairement.

À l'instar de l'APCE, nombre de dirigeants européens ont déjà [souligné](#) la nécessité d'une refonte du règlement Dublin. La Chancelière allemande a notamment [déclaré](#) que le règlement Dublin a échoué et qu'en pratique, il se révélait obsolète. L'Allemagne [avait](#) fait le choix de suspendre, dès fin août, l'application de Dublin III pour les demandeurs d'asile syriens.

Si l'APCE salue l'évaluation du règlement Dublin prévue par la Commission européenne en 2016, elle presse cependant l'Union à le réformer et suggère certaines recommandations en ce sens. Elle juge ainsi pertinent d'adopter un système permanent de répartition des demandeurs d'asile entre les États membres, d'introduire un statut de « réfugiés européens » aux bénéficiaires de la protection internationale accordant une permission de transfert de résidence entre États, ou encore de considérer d'introduire la notion de « requête manifestement fondée » en vue d'accélérer la procédure de demande d'asile.

[Retour au sommaire](#)

## L'Union européenne met l'accent sur la coopération avec les pays tiers et la politique en matière de retour

Les chefs d'États européens, le Président de la Commission et le Président du Conseil européen se sont [réunis](#) les 15 et 16 octobre pour définir la politique migratoire de l'Union. Ce Conseil européen a ainsi [défini](#) trois nouvelles orientations : coopérer avec les pays tiers pour endiguer les flux de migrants, renforcer la protection des frontières extérieures de l'Union européenne (UE), et répondre à l'afflux de réfugiés en Europe et assurer les retours.

Les Conclusions du Conseil mettent largement en avant la volonté de l'Union de renforcer sa politique de retours et d'augmenter le nombre d'éloignements. L'Union souhaite accroître les moyens en matière de retour et de réadmission, notamment par la création d'un bureau pour les opérations de retour au sein de Frontex, la possibilité pour Frontex de mener des opérations de retour de sa propre initiative et la mise en place de laissez passer européens aux fins de réadmission.

Afin de satisfaire l'objectif de coopération avec les pays tiers, les Conclusions du Conseil mettent l'accent notamment sur la réussite du plan d'action commun avec la Turquie, sur l'appui à apporter aux pays tiers en matière d'accueil et sur la nécessité de contribuer aux efforts du HCR ou encore du Programme alimentaire mondial.

Le Conseil insiste également sur le renforcement de la protection des frontières extérieures de l'Union, notamment par la mise en place d'un corps de grades frontières européens, un contrôle accru aux frontières et un élargissement du mandat de Frontex.

Enfin, les Conclusions s'engagent à poursuivre la mise en place effective des « hotspot ». Ces Conclusions font écho à diverses réunions des instances européennes : la [réunion](#) informelle des chefs d'États et de gouvernements du 23 septembre, les [Conclusions](#) du [Conseil](#) « Justice et affaires intérieures » des 8 et 9 octobre portant sur la politique en matière de retour, et la [Conférence](#) de haut niveau sur la « Route de la Méditerranée orientale et des Balkans occidentaux » du 8 octobre – à laquelle étaient invités des représentants des pays des Balkans occidentaux, de la Turquie, de la Jordanie et du Liban.

Le Conseil européen visait également à préparer le [sommet](#) de la Valette des 11 et 12 novembre prochain, qui portera sur l'examen des questions relatives aux migrations avec les pays africains et d'autres pays concernés au premier plan.

Pour plus d'information, consultez la [Déclaration](#) commune adoptée lors de la Conférence de haut niveau ainsi que les [Conclusions](#) du Conseil « Justice et affaires intérieures »

[Retour au sommaire](#)

### **Accord entre l'UE et la Turquie sur la question des réfugiés**

L'Union européenne (UE) et la Turquie se sont accordées le 15 octobre sur le contenu d'un « [plan d'action commun](#) » visant à soutenir les réfugiés syriens et irakiens présents en Turquie, et à renforcer leur coopération en vue de prévenir les flux migratoires incontrôlés. Dans le cadre de cet accord, dont les détails ne sont pas encore publics, la Turquie s'engage à faciliter l'intégration des réfugiés syriens et irakiens, en adoptant des mesures leur assurant l'accès au travail, à l'école, et aux soins. Elle se montre également prête à une surveillance des frontières plus efficace et à une lutte commune contre les réseaux criminels de trafic d'êtres humains, notamment via la mise en place de patrouilles gréco-turques au large de la mer Égée.

En contrepartie, la Turquie s'engage à accélérer le processus de réadmission sur son territoire des migrants arrêtés aux frontières grecques, bulgares et roumaines, permettant ainsi d'endiguer les migrations irrégulières. Ainsi, le retour en Turquie des migrants irréguliers arrêtés en tentant de rejoindre l'Europe sera facilité.

Le montant de l'aide destinée à la Turquie, discuté lors d'une rencontre entre le Président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker et le Président Erdogan le 5 octobre, devrait être fixé dans les prochains jours. Les autorités turques [demandent](#) trois milliards d'euros – la proposition européenne s'élevait à un milliard d'euros – devant notamment servir à la création de six « centres de réception » de réfugiés sur le territoire turc. Le Haut Commissaire aux réfugiés Antonio Guterres

[rappelle](#) cependant que « la grande majorité des réfugiés syriens [présents en Turquie] ne vivent pas dans des camps, mais au sein de la société turque. » Il questionne ainsi la volonté des autorités européennes de créer plus de camps de réfugiés.

En contrepartie, l'UE a accepté de relancer le processus d'adhésion de la Turquie, et de libéraliser le processus d'obtention de visas européens pour les citoyens turcs. Cette mesure devra cependant être « [extrêmement précise et contrôlée](#) », selon François Hollande. Ce plan d'action intervient alors que la Turquie accueille sur son territoire 2,2 millions de réfugiés, dont 1,8 millions de Syriens.

Pour plus d'information, consultez [l'accord de principe](#) établi le 5 octobre entre le Président de Commission européenne et son homologue turc.

[Retour au sommaire](#)

## Développements nationaux

---

### L'Allemagne durcit sa politique d'asile tandis que les manifestations anti-immigration gagnent en popularité

Un projet de loi visant à accélérer le traitement des demandes d'asile, à continuer de décharger financièrement les États-régions et les communes, à intégrer plus vite et mieux ceux qui ont une perspective de rester, et à reconduire plus rapidement ceux qui ne bénéficient pas de protection en Allemagne, a été [adopté](#) mardi 29 septembre en conseil des ministres. Il sera soumis au Parlement dans les prochains jours et pourra entrer en vigueur début novembre. Ce projet de loi vise notamment à inscrire sur la liste des « Pays d'origine sûrs » (POS) le Kosovo, l'Albanie et le Monténégro, sur laquelle figurent déjà la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine et la Serbie. La notion de pays d'origine sûr permet d'accélérer le traitement des demandes d'asile individuelles des ressortissants originaires de ces pays et d'organiser leur retour plus rapidement, si l'évaluation de leur demande confirme que le droit d'asile ne peut leur être accordé. Les pays des Balkans regroupaient [40% des demandes d'asile](#) au cours du premier semestre 2015 en Allemagne malgré un taux de reconnaissance inférieur à 1%. Le gouvernement souhaite donc par cette mesure désengorger le système et se concentrer sur l'intégration des réfugiés venant des zones de conflits.

Ce projet de loi survient alors que les manifestations anti-immigration connaissent un regain d'affluence. Mercredi 7 octobre, 8 000 personnes ont [manifesté](#) à Erfurt, dans l'est de l'Allemagne, pour protester contre la politique de la chancelière en faveur de l'accueil des réfugiés. Le mouvement Pegida (Patriotes européens contre l'islamisation de l'occident), qui manifeste tous les lundis à Dresde depuis plus d'un an, connaît lui aussi un regain d'affluence depuis la décision d'Angela Merkel d'accueillir les migrants provenant de Hongrie, le 4 septembre dernier. Toutefois, malgré sa récente baisse dans les sondages, et les [critiques](#) émanant de la classe politique, Angela Merkel ne dévie pas de sa position. Elle est persuadée que son pays « [peut relever ce défis sans précédent](#) », « *la tâche la plus difficile depuis la réunification.* » Elle a cependant déclaré attendre plus de solidarité des États membres de l'Union européenne (UE) notamment afin de trouver des solutions globales. Le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Nils Muiznieks, a

quant à lui salué « *les efforts considérables déployés par l'Allemagne pour venir en aide aux demandeurs d'asile et aux réfugiés.* » Dans son [rapport](#) publié suite à une visite effectuée fin avril et début mai, il souligne cependant que des progrès restent à faire pour améliorer les conditions d'accueil, renforcer l'intégration des réfugiés et améliorer leur accès aux soins.

[Retour au sommaire](#)

Pour plus d'information, consultez le [résumé](#) du rapport du Commissaire aux droits de l'homme et le [discours prononcé](#) par Mme Merkel et M. Hollande au Parlement européen

## En Bref

---

### L'accueil des réfugiés à Samos souffre d'une insuffisance matérielle et humaine

Samos, [deuxième point](#) d'arrivée des migrants en Grèce avec 57 758 arrivées au 9 octobre 2015, peine à répondre aux besoins humanitaires selon un [rapport](#) publié par le Conseil grec pour les réfugiés.

Le rapport pointe ainsi un nombre conséquent d'erreurs au niveau de l'enregistrement des nouveaux arrivants liées à une insuffisance matérielle et humaine – les empreintes sont prises manuellement puis normalement enregistrées plus tard dans la base de données, même s'il s'avère que beaucoup ne sont pas enregistrées. En outre, plus de 800 personnes étaient détenues dans le centre de rétention de Samos au mois de juin 2015, pour une capacité de seulement 240 places, dans des conditions de vie et d'hygiène déplorables.

Pour plus d'information, consultez [l'article](#) d'AIDA

[Retour au sommaire](#)

### António Guterres alerte sur l'insuffisance de moyens du HCR

Lors de la 6<sup>ème</sup> session du Comité exécutif annuel du Haut Commissariat aux Nations unies pour les réfugiés (HCR), António Guterres, Haut Commissaire, a [déclaré](#) que les ressources du HCR ne lui permettent plus d'opérer dans des conditions satisfaisantes. Il a souligné que le système humanitaire actuel connaît une crise financière et que le monde doit en conséquence reconsidérer une nouvelle voie de financement de l'action humanitaire, compte tenu du nombre croissant de réfugiés dans le monde, de la durée et de la complexité des conflits.

Cette année, le HCR s'attend à recevoir seulement 47% du financement nécessaire à son action. Outre la crise migratoire liée aux conflits en Syrie et en Irak, qui a conduit à la fuite d'environ 15 millions de personnes, le HCR est également confronté à des défis importants liés aux conflits en Afrique – au cours des deux mois précédents 500 000 personnes ont fui le Soudan du Sud, 190 000 le Burundi et 300 000 la Libye.

[Retour au sommaire](#)

## Premier transfert de demandeurs d'asile relocalisés de l'Italie vers la Suède

19 demandeurs d'asile érythréens ont été [transférés](#) de l'Italie vers la Suède, le 9 octobre, marquant le lancement officiel du [plan](#) européen de relocalisation.

La porte-parole du HCR a [salué](#) ce premier départ, estimant que « ces transferts constituent une étape importante vers la stabilisation de la crise des réfugiés en Europe ». Dans le cadre de la procédure de relocalisation, le HCR intervient et coopère avec la Commission européenne, les agences de l'Union, les autorités nationales et d'autres partenaires, et les conseille et informe tout au long de la procédure. Il assiste également aux entretiens des demandeurs d'asile afin de s'assurer que les personnes vulnérables, telles que les mineurs isolés, soient pris en charge prioritairement.

Pour plus d'information, consultez le [communiqué](#) de presse de la Commission européenne

[Retour au sommaire](#)

## La Commission européenne lance l'initiative « Science4refugees »

La Commission européenne a [lancé](#) lundi 5 octobre l'initiative « Science4refugees », permettant la mise en relation de réfugiés et demandeurs d'asile disposant de compétences en sciences avec les organismes scientifiques volontaires. Cette initiative se traduit sous la forme d'un sigle apposé à côté de chaque offre d'emploi ou de stage postée sur le site [EURAXESS – Researchers in Motion](#), un portail offrant également l'accès à toute sorte d'informations autour du thème de la science. Par cette initiative, EURAXESS indique simplement quels organismes sont intéressés pour employer des réfugiés et demandeurs d'asile, sans pour autant les favoriser par rapport aux autres candidats. La Ligue européenne des universités de recherche a d'ores-et-déjà [annoncé](#) sa participation.

[Retour au sommaire](#)

## Angleterre : parution d'un rapport accablant sur la situation dans la « nouvelle jungle » de Calais

Les conditions de vie dans la [nouvelle jungle de Calais](#) ne remplissent pas les critères internationaux fixés par le Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) et participent au développement de maladies selon un [rapport](#) indépendant réalisé en juillet 2015 par l'Université de Birmingham. Financée par le Conseil économique et social européen et soutenue par Médecins du Monde, l'étude, menée sur onze sites de la nouvelle jungle de Calais, prend en compte la surpopulation, l'absence d'infrastructures de nettoyage (laveries) ou l'humidité comme facteurs favorables à la propagation des poux, cafards et puces de lits, eux-mêmes facteurs de maladies. Le camp, qui ne compte qu'un sanitaire pour 75 personnes, ne répond pas aux minimums fixés par le HCR (un sanitaire pour vingt personnes minimum).

Enfin, toutes ces conditions couplées à l'insécurité qui règne dans le camp (violences policières, bagarres) et au manque de suivi psychologique et médical, ont des conséquences néfastes sur l'espérance de vie à l'intérieur du camp. L'équipe conclut son rapport en rappelant les besoins urgents d'investir dans des infrastructures (abris stables et sécurisés, containers d'eau potable, sanitaires, laveries) avant l'hiver.

Pour plus d'information, consultez le [communiqué de presse](#) de l'Université de Birmingham

[Retour au sommaire](#)

## Déclenchement de la deuxième phase de l'opération de lutte contre les passeurs en Méditerranée

La deuxième phase de l'opération européenne de lutte contre les passeurs en Méditerranée (EUNAVFOR Med), désormais rebaptisée « Opération Sophia », [a débuté](#) mercredi 7 octobre. Federica Mogherini considère que « *la décision de ce jour fait passer l'opération navale de l'UE d'une phase de collecte du renseignement à une phase opérationnelle et active de lutte contre les passeurs en haute mer.* » La flotte européenne pourra désormais procéder à l'arraisonnement, à la fouille, à la saisie et au déroutement en haute mer des navires et embarcations soupçonnés d'être utilisés pour le trafic de migrants ou la traite des êtres humains. Composée de six navires militaires et sept soutiens aériens (avions et hélicoptères), l'opération a pour but de démanteler le modèle économique des réseaux de passeurs. À son lancement, Ban Ki Moon s'était montré [critique](#) de l'opération, considérant qu'une opération militaire était d'une efficacité limitée et que l'Europe devrait plutôt d'avantage se concentrer sur la mise en place de voies légales d'accès.

Pour plus d'information, consultez les Veilles Méditerranée de [mai](#) et [juin](#) 2015

[Retour au sommaire](#)